1925-2025

LE SNCEEL, ORGANISATION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE FÊTE SES 100 ANS LES 13 ET 14 MARS 2025.

LE SNCEEL, 100 ANS DE LIBERTÉ !

Pour fêter cet anniversaire un lieu : La Villette.

Dans cet espace vaste et contemporain une organisation sous forme de déambulation se met en place, copilotée par le bureau national et le conseil d'administration du **Snceel**.

Sur les trois niveaux réservés, les adhérents pourront s'attarder sur les places : afin d'échanger, de découvrir, d'écouter, de construire sur les thématiques : ***histoire/avenir/liberté.***

Ils auront également la possibilité de mieux appréhender les différentes commissions du Snceel, cœur battant de l'OP, rencontrer les pilotes et les équipes qui travaillent sur des sujets précis tels : la formation, la pédagogie, les réalités économiques et sociales, le management d'équipes...

Un espace sera également réservé pour mettre à l'honneur nos régions, la dynamique des chefs d'établissement sur place. Enfin dans l'amphithéâtre d'une capacité de 900 personnes, une programmation autour de la thématique liberté sera proposée.

Pour cet anniversaire convivialité, joie, pas de côté agrémenteront également l'événement autour d'artistes choisis. Écrans géants, application, permettront aux adhérents de suivre l'événement en présentiel ou un peu plus à distance, assis dans l'amphi ou autour d'un café.

Ce temps festif, de retrouvailles, de commémoration aussi, marquera les esprits et restera pour chacun un beau souvenir ! Nous le souhaitons. Nos partenaires, standistes seront présents sur ces trois niveaux afin d'accueillir les adhérents et leur présenter leurs nouveautés, leurs projets et certain un temps de pause !

Création/conception - DIAGRAMME - Tél. : 05 61 24 68 69 - www.diagramme31.com

snceel 100 ANS

1925-2025

CENTENAIRE

CONGRÈS 13-14 MARS 2025

La notion ***d'enseignement libre*** renvoie à la ***liberté d'enseignement*** qui, pour assurer le droit à l'instruction, offre le choix de recourir à tel ou tel mode de scolarisation : enseignement public, enseignement privé sous contrat avec l'État ou enseignement hors contrat.

Cette ***liberté*** est établie comme un principe fondamental reconnu par les lois de la République (décision du Conseil constitutionnel du 23 novembre 1977).

> ***Le principe de la liberté de l'enseignement constitue l'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, réaffirmés par le Préambule de la Constitution de 1946 et auxquels la Constitution de 1958 a conféré valeur constitutionnelle.***

La ***liberté de l'enseignement*** vise à garantir, aux côtés des établissements publics, l'existence, des établissements privés et, ce faisant, de permettre le ***libre*** choix par les familles du mode de scolarisation de leurs enfants.

Cette ***liberté de l'enseignement*** implique, comme l'a voulu le législateur via la loi du 31 décembre 1959, que les établissements aient une ***liberté*** d'organisation. ***Liberté*** qui se traduit, certes entre autres, par le choix des équipes de direction, le recrutement des enseignants, la détermination du calendrier scolaire, l'aménagement des contenus ***d'enseignement*** hors programmes de l'EN, tout ce qui concerne la vie scolaire et ne relève pas du contrat. Mais aussi, et avant tout, ***liberté*** qui se traduit, par le droit pour tout établissement d'affirmer son caractère propre, via les valeurs auxquelles il se réfère et qui fédèrent toutes les parties prenantes de la communauté éducative.

Cette ***liberté de l'enseignement***, le **Snceel** et ses adhérents – confrontés aux velléités de l'administration publique qui parfois la malmènent – s'attachent à la faire valoir. Rappelant l'autonomie de chaque établissement.

Ils affirment avec force que les établissements, clefs de voûte du système, sont porteurs d'innovations – innovations qui irriguent et enrichissent l'ensemble du système éducatif – et que leurs responsables en assument « la responsabilité première ».

> ***Ils font, [au nom de libre], entendre leurs différences et leurs attentes.***

Les mots les plus représentatifs du SNCEEL

Les mots qui vous évoquent le centenaire du SNCEEL